



Conception d'actions de formation

Éléments de contexte :

Des agents du MAA sont régulièrement recrutés en tant que formateurs internes pour animer des formations continues.

Ces formateurs internes disposent légitimement de l'expertise technique dans les champs disciplinaires pour lequel ils sont recrutés.

Cette formation de formateurs internes vise à leur apporter "un outillage" opérationnel pour améliorer leur approche pédagogique, leurs techniques d'animation de groupe et leurs capacités à concevoir des supports de cours les plus efficaces possibles.

Objectifs :

- S'approprier l'ensemble de la démarche pédagogique et ses différentes étapes
- Définir les objectifs généraux et pédagogiques d'une formation
- Concevoir un déroulé pédagogique
- Bâtir les supports pédagogiques de l'action.
- Construire le référentiel et le dispositif d'évaluation

Public concerné :

Formateurs intervenant pour le MAA, nouveaux ou souhaitant consolider leurs techniques d'animation, ou tout agent souhaitant devenir formateur.

Contenu proposé :

- S'approprier l'ensemble de la démarche pédagogique et ses différentes étapes.
- L'analyse de la commande de prestation de formation
- Le cahier des charges de la formation
- Le contenu pédagogique
- La préparation des supports pédagogiques
- Les méthodes pédagogiques
- Les techniques pédagogiques
- L'évaluation

Intervenants :

Prestataire spécialisé

Date

Précisées sur le [site INFOMA Rubrique pédagogie](#)

Date limite d'inscription :

2 semaines avant

Durée :

2 jours

Nbre de participants maximum :

15 en présentiel ; 12 si distanciel

Responsable pédagogique :

Cécile SOZET - 04 87 25 97 21 cecile.sozet@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif : Information :

Béatrice ANTOINE - 03 83 49 94 12 beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

- Pour les agents du MAA, toute inscription se fait via le self mobile [RenoIRH formation](#).

- Pour les agents non MAA ou agents MAA des opérateurs, l'inscription se fait via cette [fiche d'inscription](#) à compléter et à envoyer à formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoIRH formation :

Stage NINRHU0006